Département de Loire-Atlantique **2015-44**
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 7 avril, à vingt heures et 30 minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 31 mars 2015 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers représentés : 3
Etaient présents : Isabelle DUGAST, Julia ESCOFFET, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Caroline LECLERC, Patrick MAILLARD Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX.
Absents : Gaëtan BRARD, Antoine GIBEAUD, Pascal PETIT,
Excusé : Isabelle BASLE Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER,
Pouvoirs :
Mme Isabelle BASLE donne pouvoir à M. Jean-Paul NAUD pour la représenter.
M. Pierrick MARAIS donne pouvoir à M. Yannick TOULOUX pour le représenter
Mme Nathalie MARAIS-CHARTIER donne pouvoir à Mme Isabelle KHALDI-PROVOST pour la représenter.
Secrétaire : Mme Isabelle DUGAST

Motion contre les projets de partenariat transatlantique avec le Canada (CETA) et avec les US (TAFTA)

La commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'A.E.G.G. avec le Canada (CETA en anglais) et le P.T.C.I. (TAFTA en anglais) avec les Etats-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le grand Marché Transatlantique (G.M.T.).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, le premier dans le courant de l'année 2015, le deuxième en 2016, sans la moindre consultation des citoyens et du parlement.

A cela s'ajoute la négociation secrète d'un accord international sur les services TISA en anglais, qui rendrait inopérants les services publics, en obligeant les Etats à accorder les mêmes subventions au privé.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des communes.

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les Etats et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics (ce que l'accord TISA vient renforcer) et le soutien de l'économie locale.

Ces accords visent ensuite à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et normes (sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques) soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange.

Or, les U.S.A. sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, et même concernant le droit au travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'O.I.T., le protocole de KYOTO contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Le Canada vient également de sortir du protocole de KYOTO. Ce marché libéralisé avec le Canada et les Etats-Unis tirerait donc toute l'Union Européenne vers le bas.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs bénéfices escomptés.

Ils pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Les multinationales pourraient ainsi forcer le gouvernement français à renoncer au moratoire sur les gaz de schiste, exposant, par exemple, le tiers du département des Hautes Alpes aux aventures de la fracturation hydraulique. Et à accepter la culture des OGM en plein champ, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine ou le poulet lavé au chlore.

POUR TOUTES CES RAISONS,

La Commune de NOTRE-DAME-DES-LANDES, réunie en Conseil Municipal le 7 avril 2015 :

- **MANIFESTE SON OPPOSITION** à ces deux accords (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,
- **DENONCE** également tous les accords actuels et futurs dont la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics et l'accord partenariat économique (APE) avec l'Afrique.
- **DEMANDE UN MORATOIRE** sur les négociations de ces accords et la diffusion immédiate des éléments de la négociation.
- **REFUSE** toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.
- **SE DECLARE** hors grand marché transatlantique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

En Mairie de Notre-Dame-des-Landes,
Le 8 avril 2015
Le Maire

Jean-Paul NAUD

Le Maire
**certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
**informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.*

Publiée le : 9 avril 2015